



© Fanny Vandecandelaere

I

DEVENIR MÉCÈNE DE
L'INSTITUT D'ART
CONTEMPORAIN
Villeurbanne /
Collection Rhône-Alpes

A

C

FONDATION
IAC

Sous l'égide de la
FONDATION
BULLUKIAN

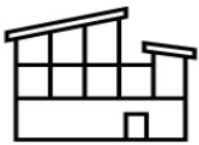
À PROPOS DE NOUS

L'Institut d'art contemporain est une des structures pionnières de l'art contemporain en France. Outil de création, d'expérimentation et de recherche pour l'art actuel depuis 1978, l'IAC est un acteur incontournable de la scène artistique locale, régionale, nationale et internationale.



L'IAC EN BREF

- LIEU DE CRÉATION, D'EXPÉRIMENTATION ET DE DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN
- DES ÉCHELLES TERRITORIALES VARIÉES : UN PROGRAMME D'EXPOSITIONS, DE RÉSIDENCES ET DE PRODUCTIONS *IN SITU* À VILLEURBANNE ET *EX SITU* DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
- L'ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES DE TOUTES GÉNÉRATIONS : DE LA JEUNE CRÉATION AUX EXPOSITIONS PERSONNELLES D'ARTISTES DE RENOM
- UNE DIFFUSION AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL VIA DES CO-PRODUCTIONS D'EXPOSITIONS ET DES PRÊTS D'ŒUVRES
- L'UNE DES COLLECTIONS PUBLIQUES LES PLUS IMPORTANTES EN FRANCE : PEINTURES, PHOTOGRAPHIES, SCULPTURES, INSTALLATIONS, VIDÉOS ETC.
- LE LABORATOIRE DE RECHERCHE TRANSDISCIPLINAIRE SUR LES LIENS ENTRE L'ART ET LES SCIENCES
- UNE DÉMARCHE INCLUSIVE ET L'OUVERTURE À DES PUBLICS DIVERS
- UNE LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE ET UN CENTRE DE DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE SUR L'ART CONTEMPORAIN
- UN LIEU EMBLÉMATIQUE DE VILLEURBANNE, À 10 MIN DE LA GARE PART-DIEU



1 200m²
d'espace
d'exposition
in situ



Projets annuels *ex situ*
dans la région
Auvergne-Rhône-Alpes



+ 2 000 œuvres
de médias divers
dans la collection



1 des destinations phare
de la **Biennale de Lyon**

DEVENIR MÉCÈNE C'EST :

PARTICIPER À L'AVENTURE DE LA CRÉATION CONTEMPORAINE ET ACCOMPAGNER L'IAC

PRODUIRE & EXPOSER
RECHERCHER & EXPÉRIMENTER
ACQUÉRIR & DIFFUSER
DOCUMENTER & ÉDITER
TRANSMETTRE & ÉDUCER

BÉNÉFICIAIRE D'AVANTAGES EXCLUSIFS

VISITES PRIVÉES
VISIBILITÉ DANS NOS COMMUNICATIONS
ÉVÉNEMENTS EXCLUSIFS
FISCALITÉ AVANTAGEUSE
SOUTENIR L'IAC, UN ÉLÉMENT CLÉ DE VOTRE POLITIQUE RSE

UN CADRE FISCALE INCITATIF

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 et l'article 238 bis du Code Général des Impôts encouragent par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, des entreprises comme des particuliers*. Ainsi, tout don** au bénéfice de la Fondation IAC, sous l'égide de la Fondation Bullukian reconnue d'utilité publique est déductible :

1. de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple: un don de 1.000€ = 660€ d'économie d'impôt, soit un montant réel de 340 €

2. de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI ex-ISF) à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.667€)

Exemple: un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt, soit un montant réel de 250 €

3. de l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur de 60% du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT et la possibilité de bénéficier d'avantages à hauteur de 25% du don.***

Exemple : un don de 1.000 € = 600 € d'économie d'impôt + le bénéfice d'avantages équivalents à 25% maximum du don initial soit un coût réel net pour l'entreprise de 250 €

* Les mécènes sont invités à vérifier, selon leur situation, le caractère applicable de ces dispositifs.

** Le mécénat en nature ou en compétences (mise à disposition d'intervenants sur leur temps de travail) peuvent également ouvrir droit à des réductions d'impôts selon les dispositions légales en vigueur.

*** En cas de versements excédentaires par rapport à ce plafond, l'excédent est reporté successivement sur les 5 exercices suivants.

ENTREPRISE MÉCÈNE



© Fanny Vandecandelaere

	PARTENAIRE	ASSOCIÉ	PRIVILÈGE
CONTRIBUTION	3 000 €	6 000 €	10 000 € ET +
DÉDUCTION D'IMPÔT	1 800 €	3 600 €	6 000 €
COÛT RÉEL	1 200 €	2 400 €	4 000 €
PRIVILÈGES			
<p>Visibilité/communication Mention de votre entreprise en tant que mécène sur les supports papier et numériques de l'IAC (logo et/ou mention du nom de l'entreprise)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Panneau Fondation accueil • Programme annuel • Guide du visiteur • Newsletter mensuelle • Rubrique mécénat du site Internet de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Verrière IAC • Panneau Fondation accueil • Programme annuel • Guide du visiteur • Dossiers de presse et communiqués • Newsletter mensuelle • Rubrique mécénat du site Internet de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Verrière IAC • Panneau Fondation accueil • Programme annuel • Guide du visiteur • Dossiers de presse et communiqués • Campagne d'affichage urbain • Newsletter mensuelle • Rubrique mécénat du site Internet de l'IAC
<p>Vivre l'expérience «IAC» Invitation aux événements organisés par l'IAC + événements réservés aux mécènes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation aux vernissages • Dîners vernissages pour 2 personnes • Visite privée en preview pour 2 personnes • 5 pass annuels (accès illimité aux expositions de l'IAC) • 1 visite privée pour l'équipe, par exposition (15 personnes max) • Visite des réserves de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation aux vernissages • Dîners vernissages pour 2×2 personnes • Visite privée en preview pour 4 personnes • 10 pass annuels (accès illimité aux expositions de l'IAC) • 1 visite privée pour l'équipe, par exposition (15 personnes max) • Visite des réserves de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation aux vernissages • Dîners vernissages pour 3×2 personnes • Visite privée en preview pour 6 personnes • 15 pass annuels (accès illimité aux expositions de l'IAC) • 1 visite privée pour l'équipe, par exposition (15 personnes max) • Visite des réserves de l'IAC • Invitation au dîner annuel de l'IAC pour 2 personnes • Une privatisation des espaces de l'IAC offerte, à définir avec les mécènes individuellement
<p>Relations publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Visite privée et accompagnée pour vos collaborateurs et/ou clients • 10% de réduction tarifaire sur la privatisation d'espace à l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite privée et accompagnée pour vos collaborateurs et/ou clients • 20% de réduction tarifaire sur la privatisation des espace à l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite privée et accompagnée pour vos collaborateurs et/ou clients • Une privatisation des espaces de l'IAC offerte, à définir avec les mécènes individuellement • Prêt d'une œuvre de la collection, dépôt dans votre entreprise et accompagnement à la médiation
<p>Autres avantages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un exemplaire de chaque publication offert • Tarif préférentiel pour l'acquisition des multiples édités par l'association les Amis de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Un exemplaire de chaque publication offert • Tarif préférentiel pour l'acquisition des multiples édités par l'association les Amis de l'IAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Un exemplaire de chaque publication offert • Tarif préférentiel pour l'acquisition des multiples édités par l'association les Amis de l'IAC

ENTREPRISE MÉCÈNE

MON ENTREPRISE DEVIENT MÉCÈNE

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise

Contact Référent

Adresse

CP

Ville

Mail

Tél.

Date

L'ENTREPRISE SOUTIENT L'IAC EN TANT QUE :

- PRIVILÈGE (10 000 euros et +)
- ASSOCIÉ (6 000 euros)
- PARTENAIRE (3 000 euros)

L'ENTREPRISE FAIT UN DON PAR :

- CHÈQUE
- VIREMENT BANCAIRE (Les coordonnées bancaires seront transmises sur demande)

Les dons sont réceptionnés par la Fondation de l'Institut d'art contemporain. La Fondation de l'Institut d'art contemporain est placée sous l'égide de la Fondation Bullukian reconnue d'utilité publique.

Les chèques bancaires et les virements doivent être libellés à l'ordre de :
Fondation Bullukian / Fondation IAC.

La Fondation Bullukian vous adressera un reçu fiscal.

**Bulletin à renvoyer à l'Institut d'art contemporain
11 rue Docteur Dolard 69100 Villeurbanne**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fondation IAC et sont destinées à un usage interne.
Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant:
fondation@i-ac.eu

MERCI

Nos partenaires nous aident à maintenir la vitalité de la programmation de l'IAC et à développer de nouvelles actions artistiques ou éducatives.

ILS ONT SOUTENU NOS PROJETS :



VOS CONTACTS

www.i-ac.eu

Institut d'art contemporain
Pour la Fondation IAC
sous l'égide de la Fondation Bullukian
11 rue Docteur Dolard
69100 Villeurbanne

Fondation Bullukian
26 Place Bellecour
69002 Lyon

Sonia Romanova
Chargée du mécénat & des partenariats
Tél. 06 76 14 59 16
Mail: s.romanova@i-ac.eu

I
A **INSTITUT**
D'ART CONTEMPORAIN
Villeurbanne/Rhône-Alpes
www.i-ac.eu
C

FONDATION
I^AC

Sous l'égide de la

FONDATION
BULLUKIAN